

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 le règlement suivant :

Règlement numéro 204 modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de créer une aire d'affectation commerciale à même une partie de l'affectation mixte dans le périmètre d'urbanisation du secteur sud.

QUE le règlement 204 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 18 décembre 2017.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 297 1^{re} Avenue, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Portneuf, ce 26^e jour de janvier 2018.

France Marcotte
Greffière